

**COMMUNE DE QUEYRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°05**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Date de convocation : 13 janvier 2023

**Présents** : Mme CHAMBAUD, M.PATRAS, Mme TRASSARD, M. LASSALLE, Mme WEBER, Mme BEAUPIED, M. INDA, Mme CESBRON, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. CARBONNIER.

**Absent** : M. BOUILLEAU (pouvoir à M. PATRAS), M. LARDIN, M. ARDILLEY (pouvoir à Mme ROURE), M. CATTOEN

**Secrétaire de séance** : Mme TRASSARD

**Auxiliaire du Secrétaire de séance** : M. VIDALOU, Secrétaire Général

**OBJET : CONVENTION TRIPARTITE ASQ, MAIRIE ET CONSEIL  
DEPARTEMENTAL POUR L'UTILISATION DU CITY-STADE**

Madame le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec l'ASQ, dans le cadre de l'école Multisport organisé par le Conseil Départemental de la Gironde, pour l'utilisation du City stade, demandée dans le dossier de demande de subvention auprès du Ministère de la Jeunesse et des sports.

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,

**CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération,

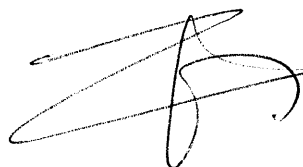
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 27 janvier 2023

Affiché le 27 janvier 2023

**Le Maire,**  
**Véronique CHAMBAUD**

**La Secrétaire de Séance,**  
**Cathy TRASSARD**



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.